

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.221

L'An deux Mille Treize, le 20 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 décembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 décembre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. MERLE représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. SIMONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX  
ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - RAPPORT ANNUEL 2013

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITE

Conformément aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, la Ville de Royan a procédé en 2010 à la création de son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

La réglementation impose également aux villes de plus de 5 000 habitants, la mise en place d'une commission d'accessibilité capable tous les ans d'évaluer l'évolution du taux d'accessibilité de la voirie sur le territoire communal et des espaces publics communaux.

L'indice d'accessibilité de l'année 2010 (année de référence) était de 39,66 %. Cet indice est calculé sur la base d'itinéraires et de cheminements permettant de relier les différents pôles d'attraction de la ville. Il faut préciser que l'indice potentiel pour notre commune est de 88 %.

La Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 8 novembre 2013 pour établir le rapport annuel de l'année 2013.

En 2013, la ville a réalisé sur les itinéraires définis par le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux, des travaux d'aménagement en faveur des personnes handicapées, ou en situation de handicap, pour un montant de 92 254 € TTC. Dans ces conditions, l'indice calculé pour l'année 2013 est de 45,57 %.

Pour autant, il faut souligner que hors des itinéraires définis par le plan et pour répondre à l'attente des usagers, la ville a procédé dans le cadre de ses travaux de voirie 2013, à des aménagements d'accessibilité supplémentaires, pour un montant de 57 746 € TTC. Ces prestations ne rentrent pas dans le calcul de l'indice 2013.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport d'accessibilité annuel 2013, qui porte le coefficient d'accessibilité de la voirie communale à 45,57 %.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative aux plans d'accessibilité,
- Vu le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006,
- Vu le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux établi en 2010,
- Vu le rapport annuel 2013 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver le rapport annuel 2013 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la Commission d'Accessibilité et de porter l'indice d'accessibilité à la voirie communale pour l'année 2013 à 45,57 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 décembre 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



*Commission Communale  
d'Accessibilité  
8 Novembre 2013*



**RAPPORT  
ANNUEL 2013**

---

# Sommaire

- **Bilan de l'été 2013.**

  - Les prospectives 2014

  - Label HANDIPLAGE.

- **Voirie**

  - **Circulation nombre de places handicapées**

  - **PAVE %**

  - **Aménagement du Quai des Sabliers**

  - **Aménagement du Bd Garnier.**

- **Transport**

- **E.R.P :**

  - 1. Accessibilité de la capitainerie du port**

  - 2. Projets en étude ou en réalisations**

    - ù **Accessibilité du CLIC**

    - ù **Ascenseur Palais des Congrès**

    - ù **Aménagement au temple d'Aunis**

    - ù **Toilette du PARADOU**

- **Personnel**

- **Questions divers**

- **Permanence handicap**

## Conclusions du rapport 2013

## Plage Bilan de l'été 2013.

### les réservations des fauteuils PMR pendant la saison 2013 :

- Il y a eu en moyenne 5 fauteuils de réservé par jour.
- Sur la période du 14/07/13 au 15/08/13 1 tiralo , 1 hippocampe, 1 fauteuil job sur la plage de la Grande Conche ont été réservés en moyenne 4 heures par jour .
- Pendant 3 semaines nous avons mis sur la plage de Pontailiac un tiralo.
- Le fauteuil offert par le Rotary's club à été 3 semaines sur la plage de Foncillon et 15 jours sur la plage du Pigeonnier.
- Le Lion's club à offert un chèque pour l'achat d'un Tiralo et à offert un fauteuil job
- 250 réservations pour le Tiralo et 90 pour l'hippocampe.
- 200 locations de bains de soleil à des PMR
- 90 locations de toiles de tentes à des PMR.
- 4 semaines de location de bains de soleil sur la plage de grande conche et de Pontailiac avec un aménagement provisoire, ainsi que le déplacement d'un tiralo sur le site.
- Le service des plages à reçu des courriels de [satisfaction](#) et un de [mécontentement](#)

## Les prospectives 2014



## Label HANDIPLAGE.

Labellisation des plages :

2012 : Label handicap auditif et mental

2013 : Accord pour le label Handiplage

## Voirie

Dans le cadre du **budget 2013**, la ville de Royan a poursuivi son effort en matière d'aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite pour un montant total de **150 500 € TTC**

Une partie des travaux ( **92 254 €**) a été réalisée sur l'itinéraire défini sur le réseau primaire de déplacement pour handicapés du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Royan en date du **18 février 2011**.

L'autre partie (**57 746 €**) a été réalisée hors Itinéraire.

Ces aménagements comprennent notamment :

- Abaissement de trottoirs **64**
- Pose de bandes podotactiles **43**
- Création place de stationnement spécifique **10**



PAVE %

<i>Indice</i>	<i>Date de révision</i>	<i>Objet de la révision</i>
39,66	2010	Création
41.01	14 Décembre 2011	Commission annuelle 2011
43.32	09 Novembre 2012	Commission annuelle 2012
<b>45.57</b>	<b>08 Novembre 2013</b>	<b>Commission annuelle 2013</b>

## Aménagement du Quai des Sabliers

Dans le cadre des travaux importants sur l'espace portuaire et en particulier au niveau du quai des sabliers.

- Nouvelle zone d'avitaillement en carburant des bateaux de plaisance
- Pontons supplémentaires pour l'ensemble des activités nautiques
- Station de traitement des eaux usées (sales et hydrocarburées)

Le Député-maire, a souhaité mettre en valeur cette zone qui bénéficie d'une vue unique sur l'estuaire, en construisant une "**promenade piétonne d'une longueur d'environ 300 m**" et en "**réhabilitant**" les sols des différents espaces. Ces aménagements permettent un cheminement "accessible", cohérent et sécurisé, des piétons, qui désirent se rendre vers le Quai des Sabliers. A l'extrémité du Quai, une table d'orientation décrivant la ville a été installée sur un espace revêtu et équipé de bancs.

Le montant des travaux réalisés  
en **2012 et 2013** est de **387 000 € TTC**



## Aménagement du Bd Garnier.

Le boulevard longe la plus belle et plus longue plage de ROYAN.

Depuis 2009, la Municipalité a engagé la requalification de cet espace remarquable. L'opération concerne le réaménagement complet du boulevard, sur une longueur de **1,00** mètres, dans la partie comprise entre le «**TIKI**», face à la Place Foch et le **Riveau**, situé en limite des communes de **Royan** et **Saint Georges de Didonne**.



La réalisation prend en compte de nombreux points :

- Séparer les différents usages
- Réduire la vitesse
- Favoriser les modes doux
- Les transports urbains accessibles
- Mise en accessibilité des espaces voirie et plage

Cinq tranches ont déjà été réalisées pour un montant de

**3 416 200,00 TTC**

Les travaux des deux dernières tranches, d'un montant de

**1 300 000, 00 TTC débuteront en Novembre 2013 pour être achevés fin 2014**





## Transport



Voir annexe – Réseau de transport de la C.A.R.A.

## Les E.R.P

### 1 diagnostique :

La présentation du [diagnostique](#) à été faite lors de la commission 2012. Celui-ci à été complété en 2013 et continuera de l'être selon les besoins ou les demandes en 2014, il à été aussi remanié pour être plus pratique dans son utilisation notamment en terme de regroupement des informations (chiffrages d'opérations regroupées avec chaque problèmes). Ceci permet de ressortir très rapidement une enveloppe concernant l'accessibilité en cas de demande de travaux plus général sur un bâtiment et ainsi de ne pas « oublier » nos obligations.

### 2 travaux et projets 2013 :

L'enveloppe générale de travaux sur les bâtiments communaux pour l'année 2013 à été modeste, et ne concernée que peu de réaménagement, aussi les travaux d'accessibilité ont été rares. Néanmoins des projets étudiés ou en cours de consultation vont être concrétisés en fin d'année :

### Voir annexe.

1. Accessibilité de la [capitainerie](#) du port

2. Projets en étude ou en réalisations

ü [Accessibilité du CLIC](#)

ü [Accessibilité école Jean PAPEAU](#)

ü [Ascenseur Palais des Congrès](#)

ü [Aménagement au temple d'Aunis](#)

ü Toilette du PARADOU

## Personnel

ENTITES	2008	2012	2010	2012
VILLE	2,71%	5,28%	3,31%	5,28%
CCAS	1,92%	0,90%	1,23%	0,90%

## Questions diverses

### Agenda d'Accessibilité Programmée Economie générale du dispositif

L'agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), est une nouvelle approche, d'application volontaire, proposée aux gestionnaires d'ERP et de services de transports publics collectifs pour atteindre les objectifs fixés par la loi concernant la mise en accessibilité de leur patrimoine.

L'Ad'AP vient compléter la loi de 2005 qui ayant inscrit le principe de l'accessibilité universel d'ici 2015, n'avait pas prévu suffisamment de voies et moyens pour y parvenir. Il est au service de l'ambition d'inclusion voulue par notre société, il doit se construire dans un objectif d'utilité sociale en visant à proposer des solutions les plus proches possibles du droit commun.

L'Ad'AP doit devenir un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005.

- Le travail de préparation de ce nouveau dispositif doit se faire dans la concertation avec l'ensemble des parties prenantes en intégrant les attentes sociales et les capacités financières et techniques des différents opérateurs afin de garantir une approche inclusive et pragmatique. Il convient de construire un système, de type contractuel, ingénieux et innovant qui pourra réellement être mobilisé par les acteurs locaux et sécurisant pour les différents opérateurs.
- A ce titre, un cadre national, s'inscrivant dans le programme lancé par le Premier Ministre, précisera les étapes de concertation, de validation et de suivi des Ad'AP proposé par les différents opérateurs.
- Pendant toute sa durée, il sera fait abstraction de l'application de l'article L 152-4 du CCH qui prévoit les sanctions pénales pour non respect de l'échéance de 2015.
- La concertation au niveau national a pour objectif de proposer le cadre national de ce nouveau dispositif et de dégager un consensus sur un ensemble de questions clés :
  - périmètre, durée et contenu du dispositif ;
  - procédure d'élaboration ;
  - validation et suivi.
- Il conviendra aussi d'évoquer les modalités relatives aux sanctions administratives financières appropriées en cas de non respect des engagements pris.
- Pour ce faire, les travaux seront réalisés en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes : associations représentatives des personnes handicapées, associations des collectivités locales, fédérations professionnelles, représentant des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.
- La conception de cet outil doit être réalisée à la fin de l'année 2013, pour qu'il puisse être proposé au Premier Ministre dès le début 2014. Compte tenu de l'urgence, il trouvera sa place dans la loi de 2005 par ordonnance. Il importe, en effet, que l'Ad'AP soit opérant avant le 1er janvier 2015.

# Permanence handicap

VIE PRATIQUE

Accessibilité

## Permanence Handicap de Royan : 4 ans déjà !

En 2010, la ville de Royan a pris l'initiative d'ouvrir une permanence permettant aux personnes en situation de handicap de la commune d'être accueillies, écoutées, conseillées et accompagnées dans d'éventuelles démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou d'autres acteurs publics. Aujourd'hui nous pouvons tirer quelques enseignements qui trouvent leur pertinence dans la durée de l'expérimentation.

Déjà quelques chiffres, en raison de 9 à 10 personnes par permanence, c'est plus de 800 personnes qui ont été accueillies :

- ❖ 70% sont des personnes âgées,
- ❖ 85% de leurs demandes concernent l'obtention d'une Carte Invalidité ou une carte de stationnement,
- ❖ 15% restant ont pour finalité l'attribution d'un logement adapté.

Sur l'ensemble du public reçu :

- ❖ 80% sollicitent une demande auprès de la Maison Départementale pour le Handicap,
- ❖ 10% une demande de Prestation de Compensation du Handicap, un conseil juridique ou une demande d'aménagement de voirie,
- ❖ 10% un logement adapté,...

Que pouvons-nous retenir ?

Tout d'abord, un besoin réel, en constante progression de la population royannaise et autres communes de l'agglomération, pour ce type de prestation qui couvre des domaines multiples et qui appelle très souvent, une réponse transversale.

Ensuite, c'est la part très importante des personnes âgées qui ont sollicité la permanence et la nature de leur demande à la fois personnelle (compensation du handicap) et environnementale (accessibilité de l'espace public).

Enfin c'est la réactivité du binôme qui anime cette permanence : EVA ROY conseillère municipale en charge de l'autonomie et du handicap et Alain DUBOIS responsable associatif, Vice-président de la Commission des Droits de l'Autonomie des personnes handicapées.

Elle a aussi été force de proposition pour alléger les charges fiscales des personnes en situation de handicap ou de dépendance, par l'adoption par la ville de Royan de l'abattement de 10% de la taxe d'habitation fin 2014 pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité.

Toutes les personnes titulaires d'une carte d'invalidité bénéficieront de l'abattement de 10% de leur taxe d'habitation fin 2014.



Sur un plan plus général les acquis de cette permanence peuvent aussi alimenter la cellule prospective de la Ville de Royan en termes d'aménagement de son espace publics et de services à la personne.

À l'aube de l'adoption de la loi sur la dépendance, plus que jamais les besoins de la personne s'inscrivent dans un parcours de vie qui intègre à la fois la satisfaction de besoins personnels et l'aménagement de l'espace de vie, ce qui va conduire les municipalités à concevoir un espace public adapté et adaptable aux besoins et attentes de sa population.

« Ainsi le mieux vivre devient le principe directeur de tout projet de territoire qui commence toujours par celui de sa ville ».



177



## CONCLUSIONS RAPPORT 2013

Aujourd'hui, il est bien difficile de traiter une question de société, isolément, au risque de ne pas atteindre l'objectif escompté et générer des dépenses conséquentes et improductives.

Il en est ainsi pour une meilleure intégration des personnes qui connaissent des difficultés de mobilité soit en raison d'une situation de handicap ou de dépendance. Comme l'atteste la circulaire de janvier 2013, demandant aux préfets une implication plus grande pour une accessibilité plus rapide des ERP.

De plus, la Commission de l'UE a élaboré 2 textes fédérateurs pour adapter l'environnement et la ville aux besoins évolutifs de la population tant en qualité qu'en quantité, au travers des Agendas 1 et 22,

Ainsi les 2 dynamiques se rencontrent, fusionnent, pour constituer une stratégie unique que beaucoup de villes ont déjà adoptée.

La perte d'autonomie pédestre qui frappe, chaque jour, un plus grand nombre de personnes âgées, amène pour préserver une vie autonome, à fournir une série de réponses, qui concerne plusieurs secteurs (la voirie, les ERP, le logement, les transports, voire la vie autonome à domicile).

Hélas, trop souvent, la démarche est difficile car elle dépend d'acteurs différents et ne permet pas de donner une réponse globale à l'ensemble des impossibilités et attentes de la personne.

L'inadaptation de l'espace public aux besoins spécifiques d'une population vieillissante qui représentera près de 35% des français, est criante et exige de dépasser la satisfaction des besoins de groupes spécifiques (Personnes Agées Dépendantes et Personnes Hospitalisées) pour une stratégie aboutissant à une adaptabilité permanente de l'espace public et privé afin de gommer les obstacles à une autonomie à tous âges.

Plus qu'une charge au titre de la solidarité nationale, on évoque l'impact positif de la Silver economy et celle de la Compensation économie.

En 2012 le CG 17, a versé plus de 6 millions d'Euros au titre de la Prestation à Compensation du Handicap en aide humaine, qui ont payé des services à la personne ou des emplois directs.

Qui, aujourd'hui, rejetterait l'usage des ascenseurs, des escalators, des portes automatiques, des aides visuelles et sonores dans les transports publics et la domotique qui sont autant de facilitateurs de vie qui sont devenus indispensables à notre quotidien.

Ainsi l'accessibilité de la Cité devient un nouveau principe de vie, de mieux vivre, un facilitateur à la libre circulation de tous, dans un espace public privé de ses obstacles matériels.

En s'inspirant de la circulaire du 4 septembre 2012 relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi, on pourrait créer un poste d'adjoint à la prise en compte des besoins présents et futurs de la population qui connaît ou connaîtra une altération grave de leur autonomie.

Cette délégation pourrait se comprendre comme une capacité d'intervention dans les secteurs suivants voirie, ERP, transport, logement social, vie à domicile, avec une consultation automatique lorsqu'une action ou un projet est engagé, pour vérifier la prise en compte de ces besoins.

Elle s'exprimerait aussi au travers d'une mission de prospective et de réflexion en amont du projet global de la ville, sans entrave, pour en faire un espace de vie et de partage ouvert à tous quel que soit son âge ou ses difficultés de mobilité.

EVA ROY conseillère déléguée au Handicap/Accessibilité.

Silver Economie

*La Silver économie est une filière qu'il s'agit d'organiser et de structurer en France, en regroupant toutes les entreprises agissant pour et/ou avec les personnes âgées. Création de services personnalisés, de technologies pour l'autonomie, ces biens et services seront bientôt indispensables et sont autant d'activités qui se développent fortement dans les prochaines années. Le vieillissement de la population française se double en effet d'une évolution sociologique et économique forte : les « papy-boomers », cette génération née dans les années d'après guerre, arrivent à l'âge de la retraite avec de nouvelles attentes, quant à leur confort de vie. C'est une opportunité à ne pas manquer pour l'industrie française. Cette nouvelle filière économique et industrielle sera grandement porteuse de croissance et d'emplois au cours des prochaines années. Son développement n'en est qu'à son début : aux Etats-Unis, nous en sommes à un taux de croissance de 12% par an.*

L'Observatoire de l'accessibilité valide les conclusions du rapport Campion

# COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE ROYAN

Vendredi 8 novembre 2013



Réseau de  
transport de la  
CARA





## Le SDAT

Conformément à la loi du 11 février 2005  
sur le handicap :

- SDAT adopté le 20 avril 2012 par le Conseil  
Communautaire de la CARA.



### *Véhicules :*

Mise en accessibilité de tous les bus d'ici 2015

### *Arrêts et information :*

- rendre accessible 290 arrêts sur les 343 existants du réseau de transport principal d'ici 2015
- + 1 arrêt dans chaque commune non desservie par le réseau principal (Arces sur Gironde, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie sous Mortagne, Chenac Saint Seurin d'Uzet, L'Eguille sur Seudre, Epargnes, Floirac, Mornac sur Seudre, Mortagne sur Gironde, Saint Romain sur Gironde et Talmont sur Gironde)
- déclarer des arrêts en ITA (Impossibilité Technique Avérée)

### Mutualisation des moyens

- Création d'un groupement de commandes entre la CARA et les communes pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux
- Création d'un comité de suivi pour la mise en œuvre

### Investissement - engagement financier

- 2.888.030 €/HT pour la CARA au titre de l'accessibilité des arrêts
- 1.258.350 €/HT pour les communes

## 1ère opération pilote :

**3 arrêts physiques ont été aménagés en juin 2013**  
(2 au niveau de la place Charles de Gaulle à ROYAN et un à Ronce les bains)

**Travaux terminés** (imperfections, très utiles pour les prochains travaux)

**Coût des arrêts « Ch. de Gaulle » :**

- CARA = 14.314 €/HT
- Commune de Royan = 14.445 €/HT

ARRÊT : ROYAN « CH. DE GAULLE » EN DIRECTION DE LA GARE



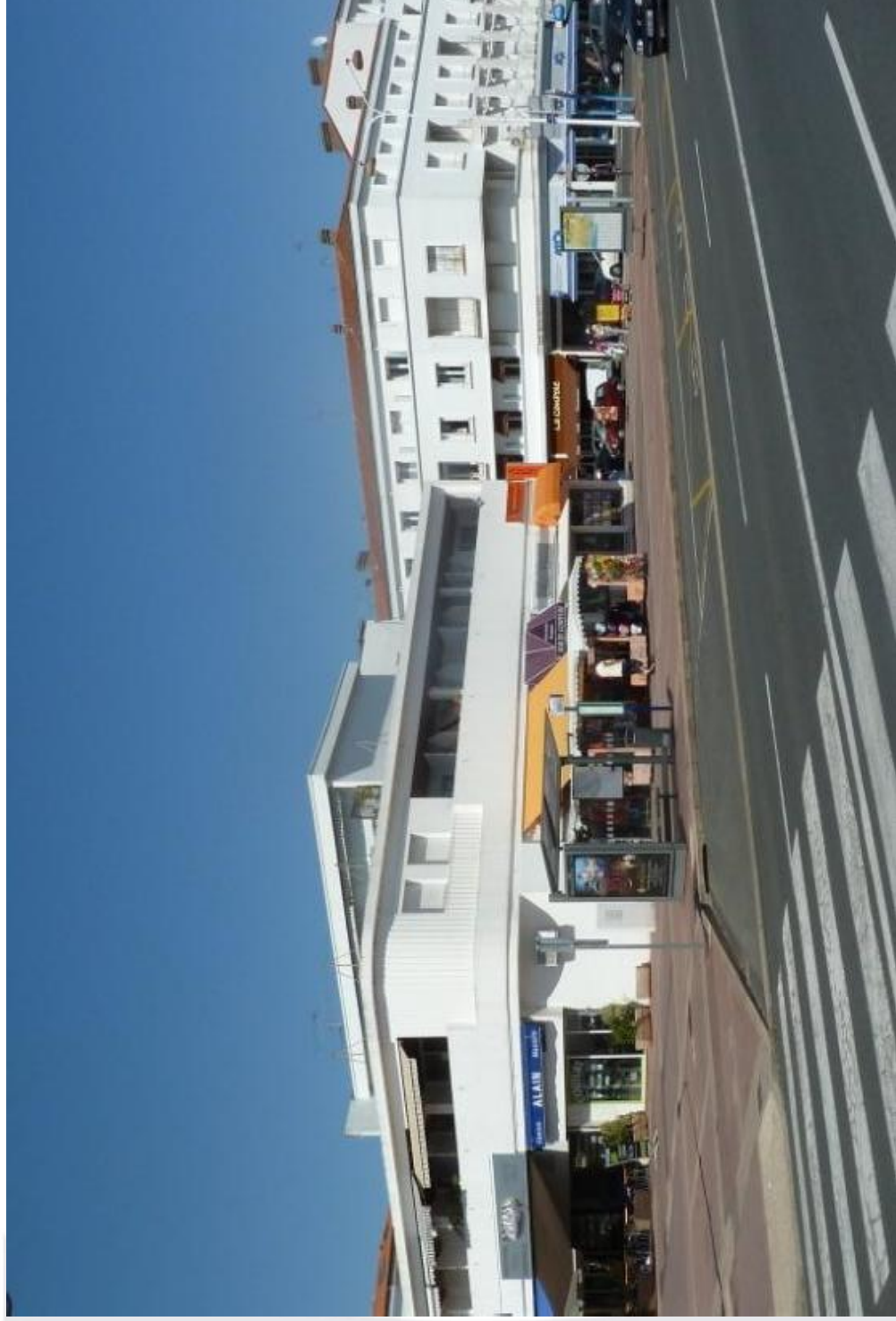
**Avant**

## ARRÊT : ROYAN « CH. DE GAULLE » EN DIRECTION DE LA GARE



**Après**

**ARRÊT : ROYAN « CH. DE GAULLE » EN DIRECTION DU PORT**



**Avant**



**ARRÊT : ROYAN « CH. DE GAULLE » EN DIRECTION DU PORT**



**Après**

**ROYAN « CH. DE GAULLE » LE 4 JUILLET  
2013**



## Le SDAI : année 1 de la programmation

- Plan AVP en cours pour 82 arrêts
- Diagnostic des arrêts à classer en ITA en cours
- Coûts estimés de l'année 1 sur Royan :
  - CARA : 300.000 €/HT
  - Commune de Royan : 161.000 €/HT



**CARA**



**Cerisiers**



**Bd de l'Océan**



**Impôts**



**Mission locale**



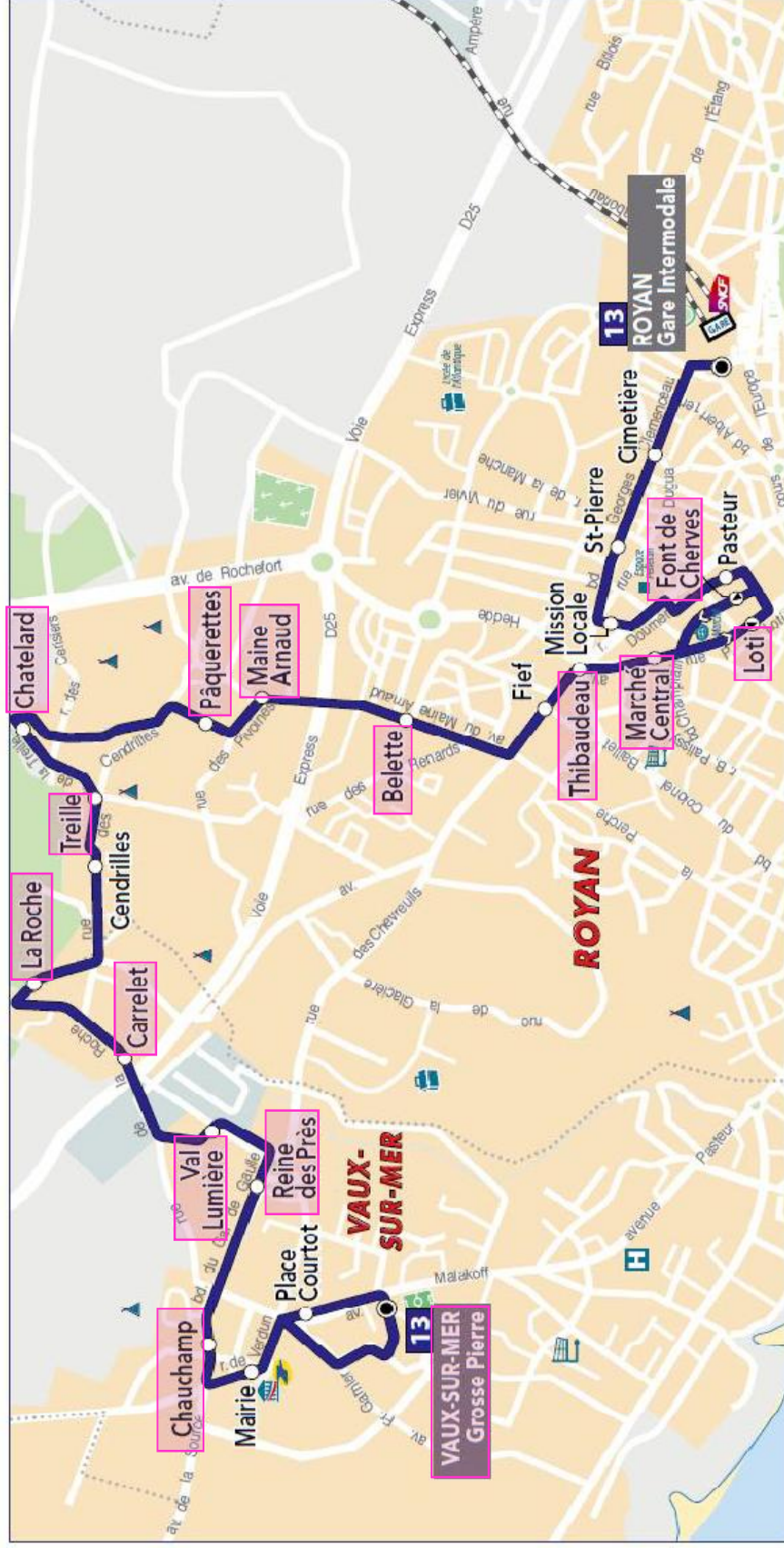


**Pasteur**

## La ligne 13 : mise en accessibilité des 28 arrêts sur Royan et Vaux sur Mer

- Consultation travaux en cours
- Travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (janvier)
- Estimation : 105.150 €/HT
  - dont CARA : 87.493 €/HT
  - dont Ville Royan : 17.657 €/HT

**Ligne 13** : mise en accessibilité de 28 arrêts





**Font de Cherves**

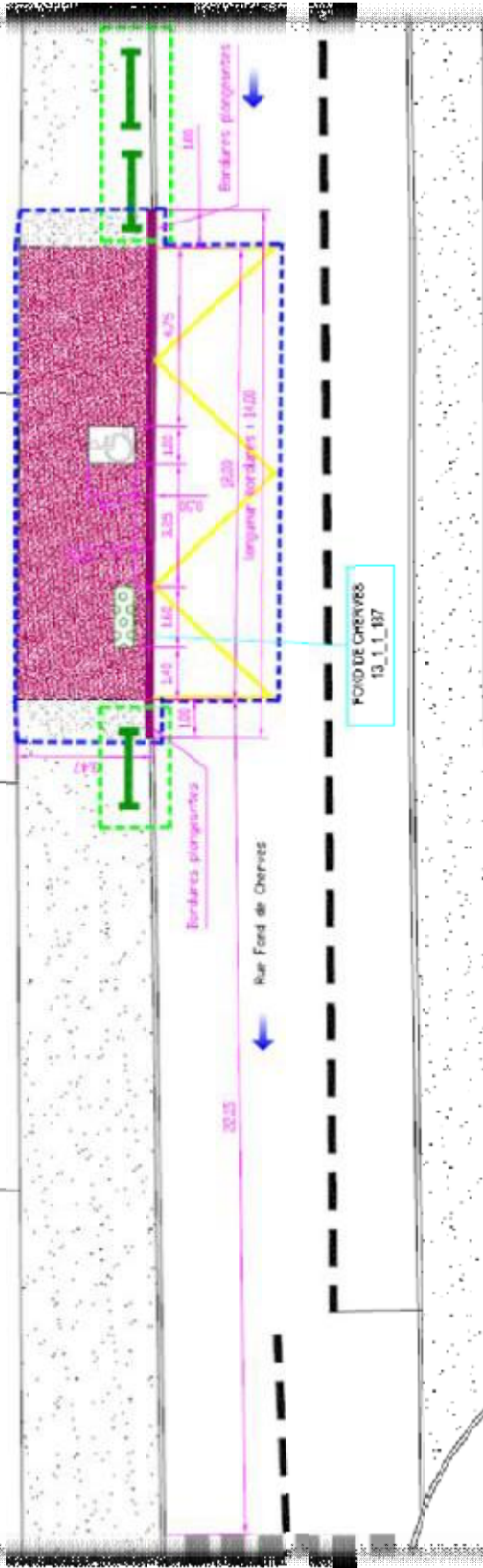
PROJET

ARRÊT EN LIGNE

FOND DE CHERVES

VUE EN PLAN  
Travaux

Ech : 1/100



- Marquage stationnement bus existant projet
- Marquage PMR porte centrale
- Dalle podotactile
- Bordure Bassinble (HT de vue 20cm) + carreaux
- Emballé rouge trottoir
- Emballé noir trottoir
- Périmètre d'intervention CABIA
- Périmètre d'intervention Conuaze
- Bordure 'Légères'



**Loti**

**PROJET  
ARRÊT EN LIGNE**

VUE EN PLAN  
Travaux Ech : 1/100

LOTI

LOTI  
13 2 2 190



- Marquage stationnement bus existant/projet
- Marquage P10 porte centrale
- Isle podotactile
- Bordure basaltine (Ht de vue 25cm) + caniveau
- Enrobé rouge trottoir
- Enrobé noir trottoir
- Réhabilitation d'intervention CIRA
- Réhabilitation d'intervention Commune

MAGASIN PICARD

PROJET ARRÊT EN LIGNE - VUE EN PLAN - Travaux - Ech : 1/100 - LOTI 13 2 2 190 - Rue Pierre Loti - M. Picard



**Belette**



**PROJET**

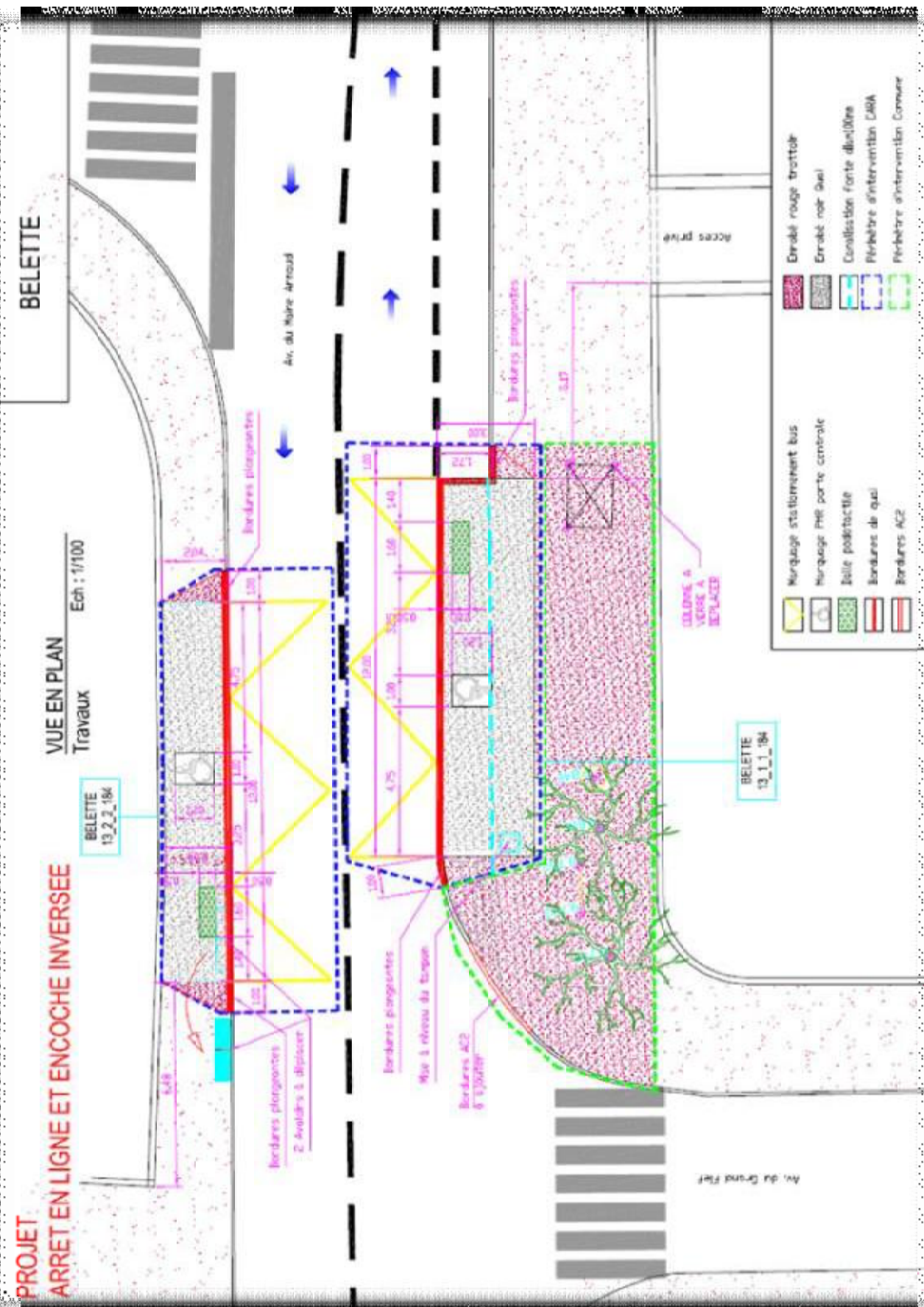
**ARRÊT EN LIGNE ET ENCOCHE INVERSEE**

**VUE EN PLAN**

Travaux

Ech : 1/100

BELETTE  
13\_2\_2\_184



BELETTE

Av. du Maire Arnould

Accès privé

Av. du Grand Fier

BELETTE  
13\_1\_1\_184

- Marquage stationnement bus
- Marquage PHE porte centrale
- Balle polistrictile
- Bordures de quai
- Bordures AC2
- Draillé rouge trottoir
- Eradic noir dual
- Coillection forte diluée
- Pneuhère d'intervention DAA
- Pneuhère d'intervention Commune



**Chatelard**

# PROJET

## ARRRET EN ECLUSE

# CHATELARD

### VUE EN PLAN

Travaux

Ech : 1/100

CHATELARD  
13\_1\_1\_186

CHATELARD  
13\_2\_2\_186



	Marquage stationnement bus
	Marquage PMS partie centrale
	Dalle piédestal
	Bordures de quai
	Emballé noir Dal
	Emballé noir chaussée
	Emballé rouge trottoir
	Bornes J1 bornes
	Périphère d'intervention CABA
	Périphère d'intervention Commune
	Bordures T2



**Pâquerettes**

**PROJET  
ARRÊT EN ECLUSE**

**VUE EN PLAN**

Ech : 1/100

**PAQUERETTES**

PAQUERETTES  
13.2.2\_163

PAQUERETTES  
13.1.1\_110



- Marquage stationnement bus
- Marquage P40 porte centrale
- Voie piétonnière
- Bordures de quai
- Enrobé rouge traitable
- Enrobé noir chaussée
- Enrobé noir ouïl
- Bollards all. bloquées
- Périmètre d'intervention CABA
- Périmètre d'intervention Commune
- Bordures T2

# ACCESSIBILITE : Aménagements extérieurs



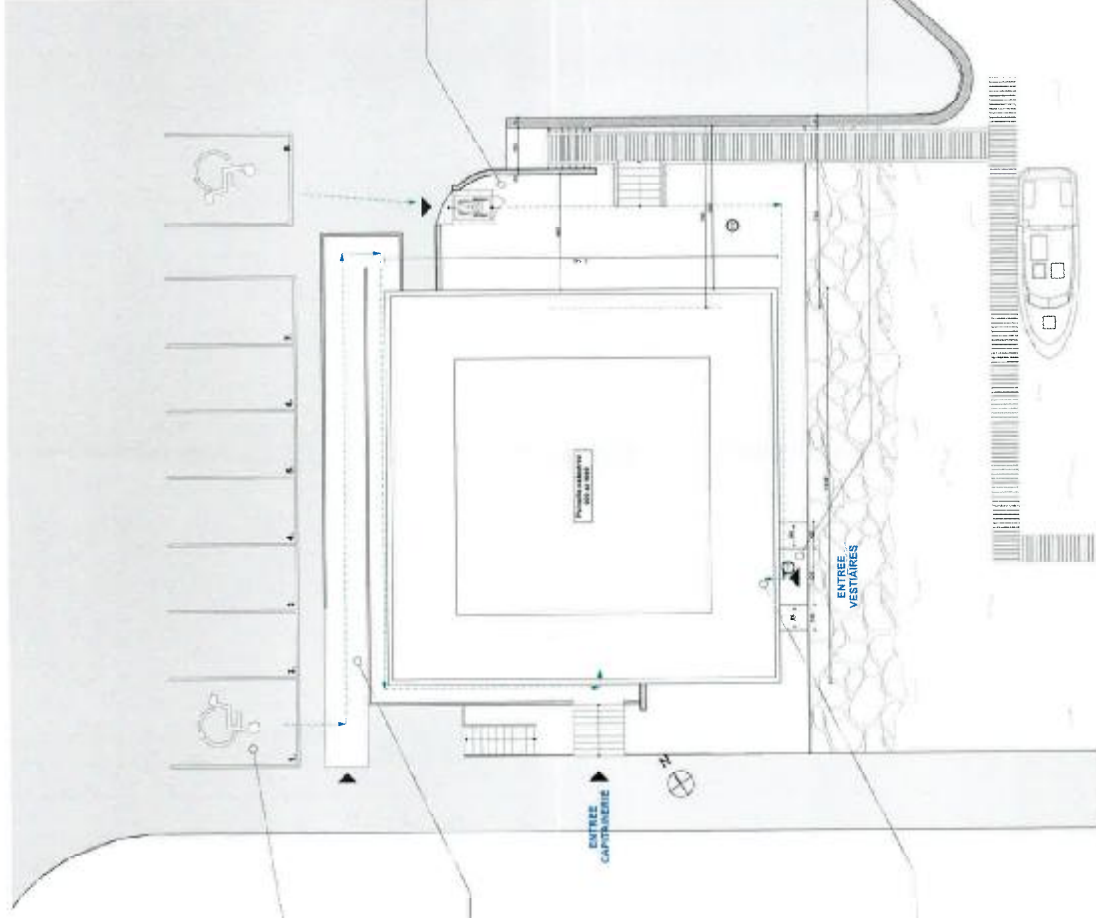
Stationnement PMR



Rampe d'accès Capitainerie R+1



Porte d'accès vestiaires



Mise en oeuvre d'un élévateur pour l'accès aux vestiaires (phase 2)



Création d'une rampe pour mise à niveau du seuil



## REGIE DU PORT DE ROYAN

Réalisation de vestiaires  
Mise aux normes d'accessibilité

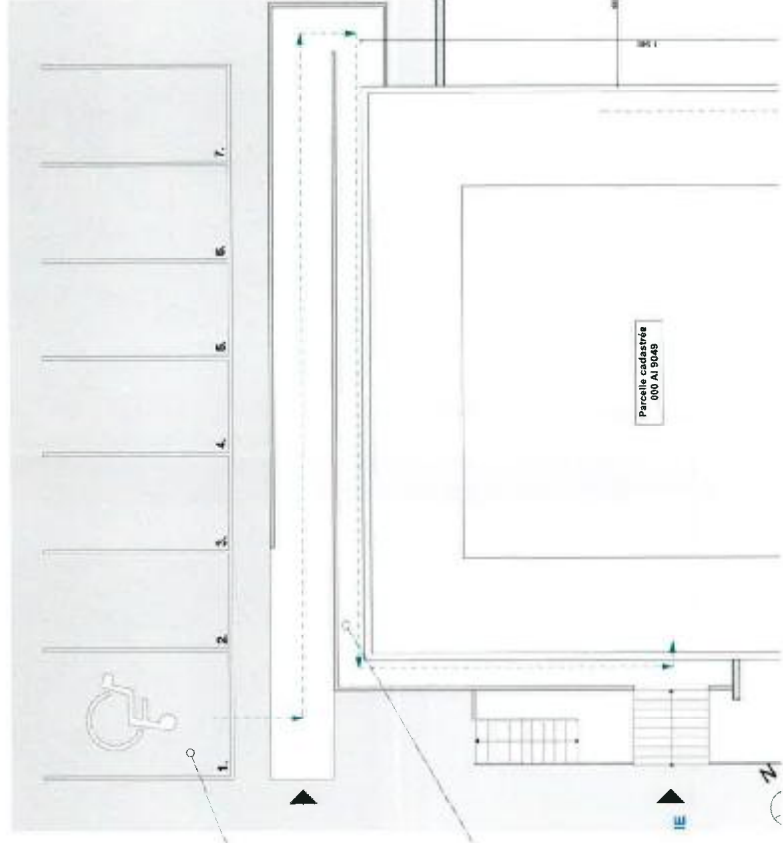
# ACCESSIBILITE : Aménagements extérieurs



Stationnement PMR



Rampe d'accès Capitainerie R+1



REGIE DU PORT DE ROYAN

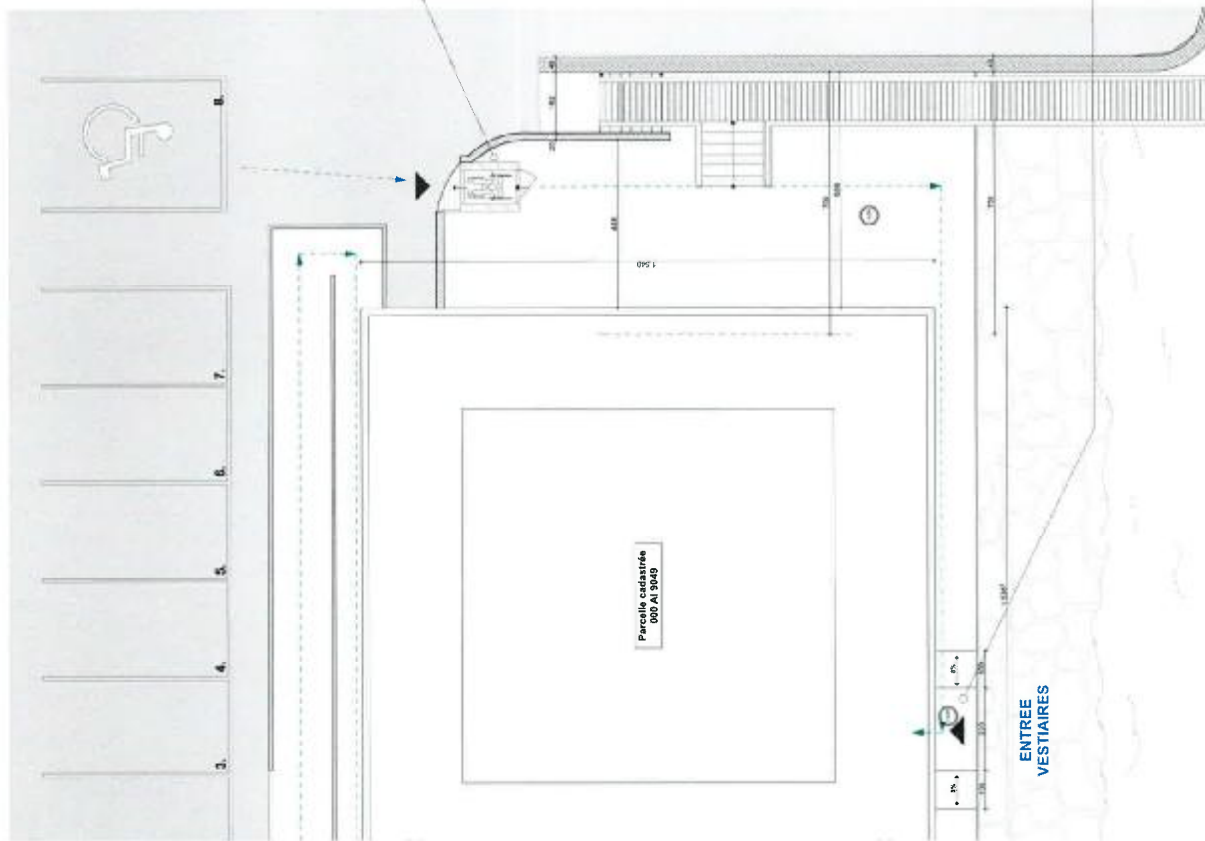
Réalisation de vestiaires  
Mise aux normes d'accessibilité



# ACCESSIBILITE : Aménagements extérieurs



Mise en oeuvre d'un élévateur pour l'accès aux vestiaires (phase 2)



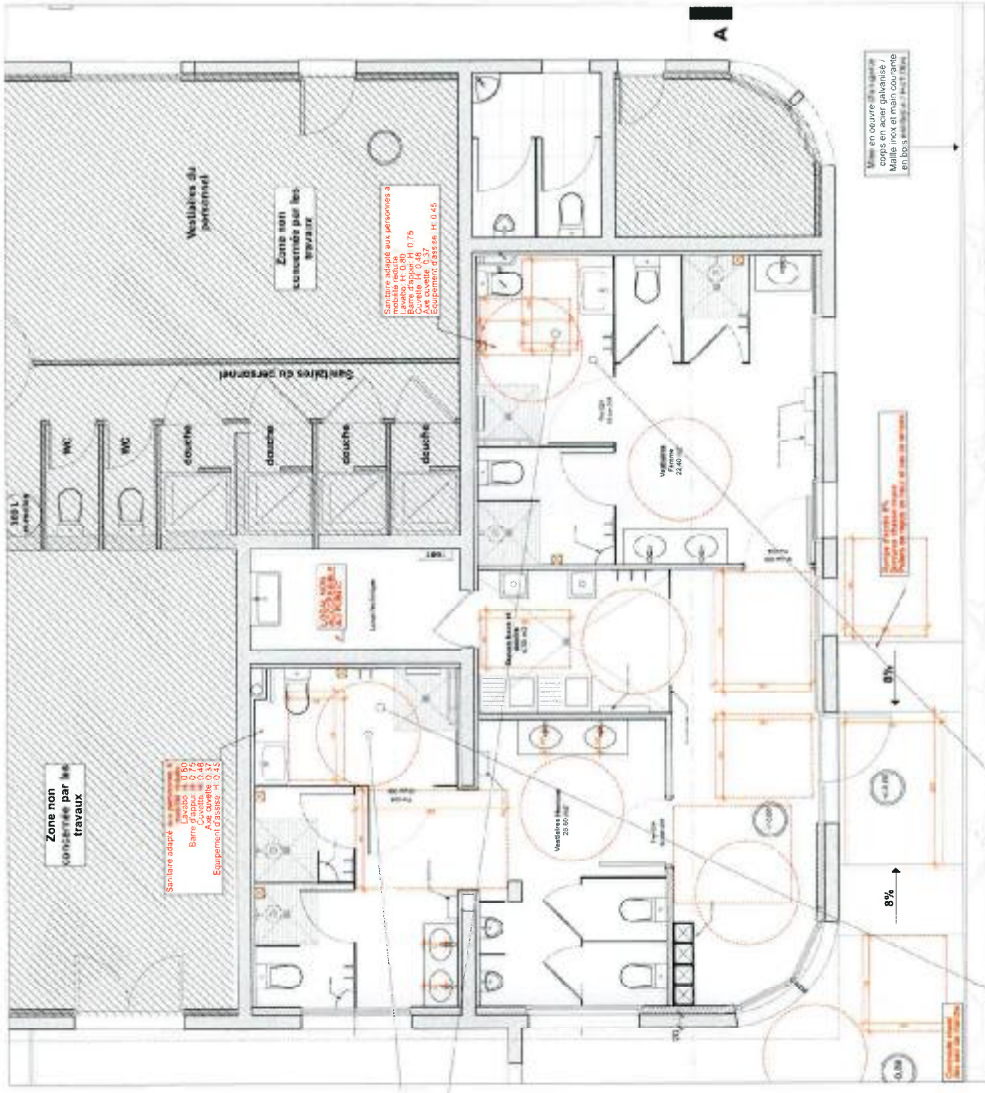
## REGIE DU PORT DE ROYAN

Réalisation de vestiaires  
Mise aux normes d'accessibilité





# ACCESSIBILITE : Aménagements intérieurs

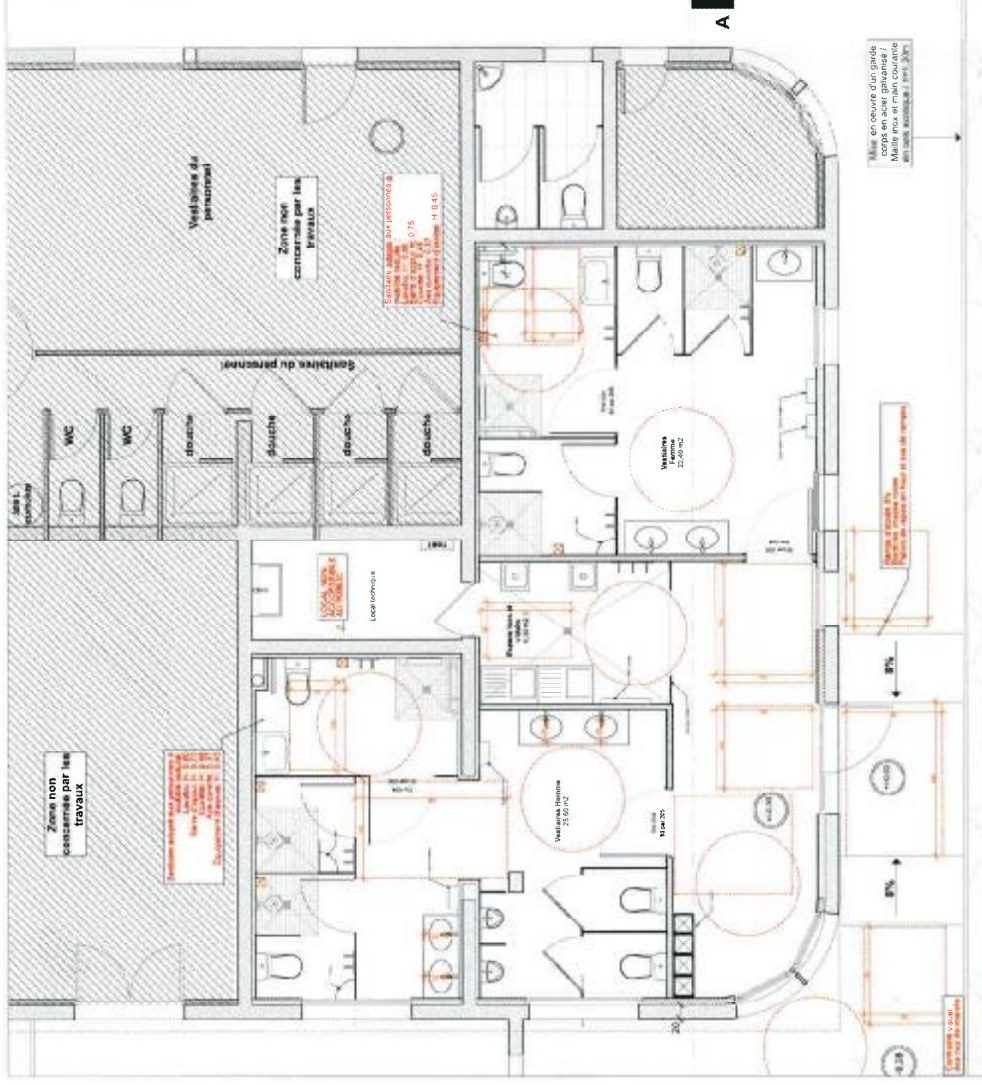


## REGIE DU PORT DE ROYAN

Réalisation de vestiaires  
 Mise aux normes d'accessibilité



# ACCESSIBILITE : Aménagements intérieurs



## REGIE DU PORT DE ROYAN

Réalisation de vestiaires  
 Mise aux normes d'accessibilité

## ACCESSIBILITE : Aménagements intérieurs



REGIE DU PORT DE ROYAN

Réalisation de vestiaires  
Mise aux normes d'accessibilité



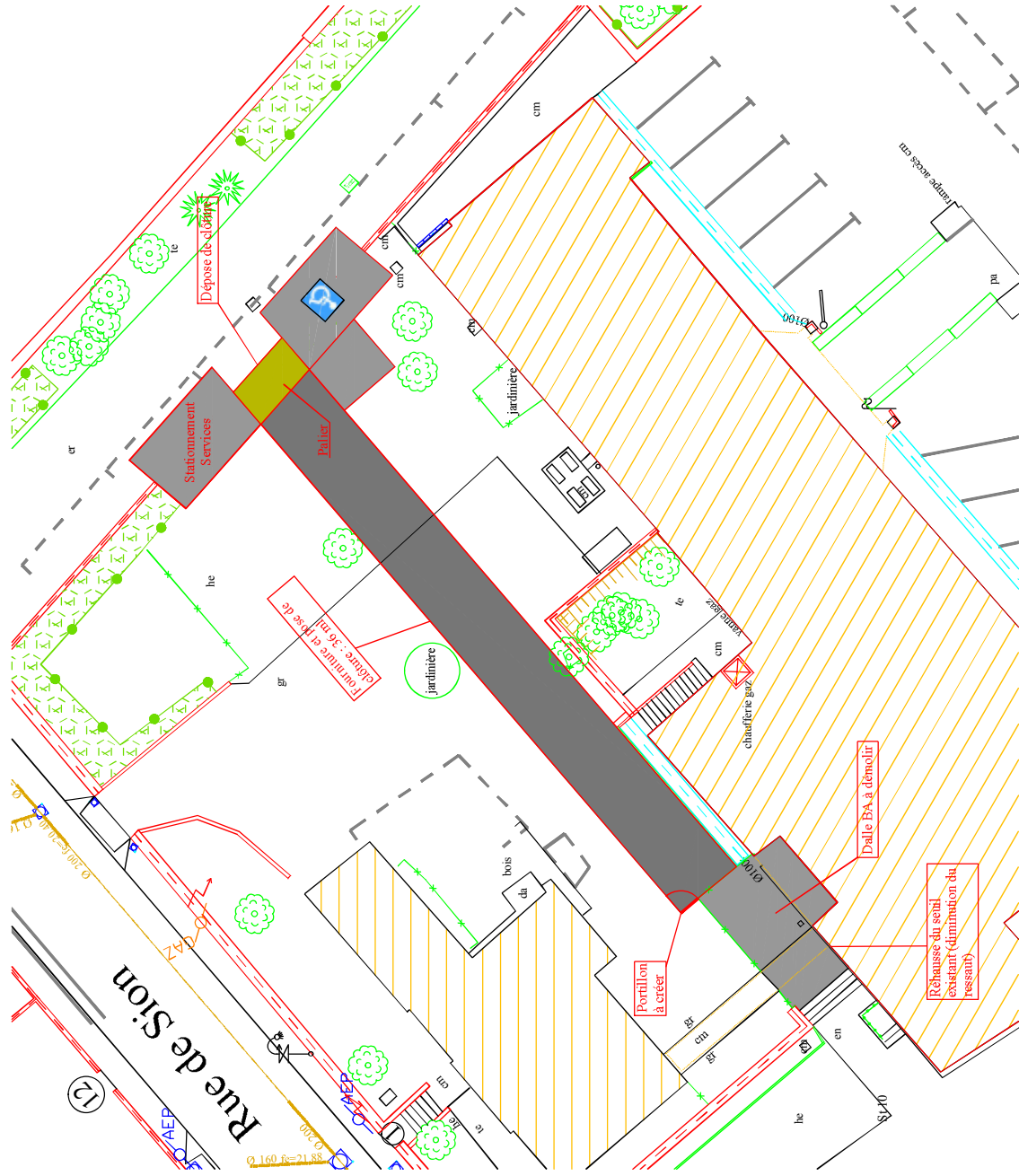
## ACCESSIBILITE : Aménagements intérieurs



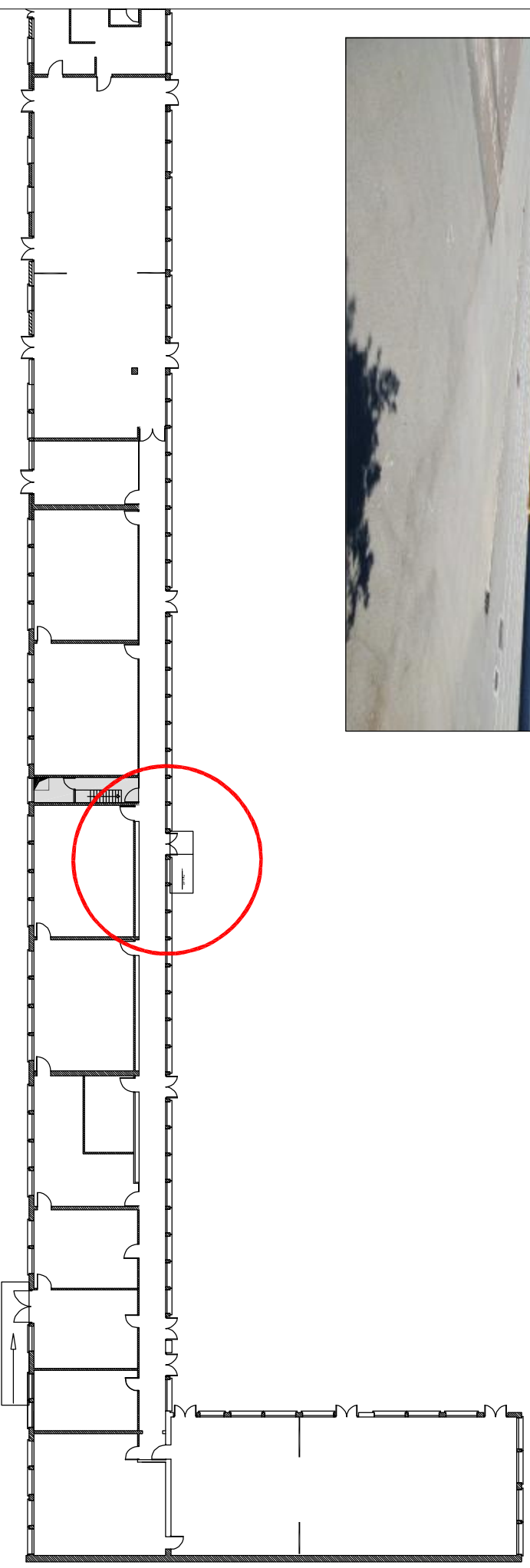
### REGIE DU PORT DE ROYAN

Réalisation de vestiaires  
Mise aux normes d'accessibilité

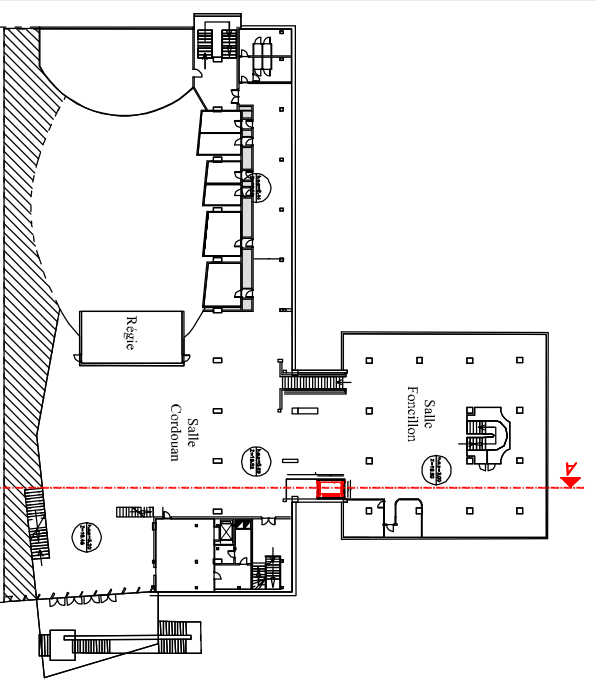




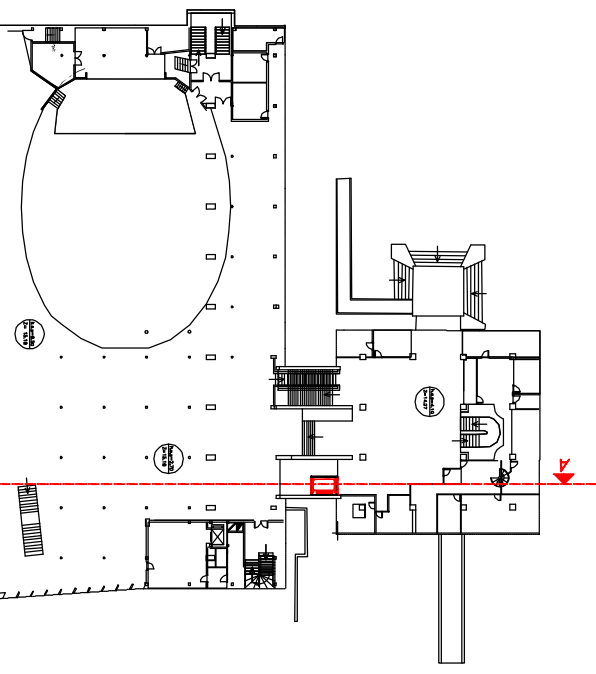
GROUPE SCOLAIRE DE JEAN PAPEAU  
CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES  
A L'ECOLE MATERNELLE



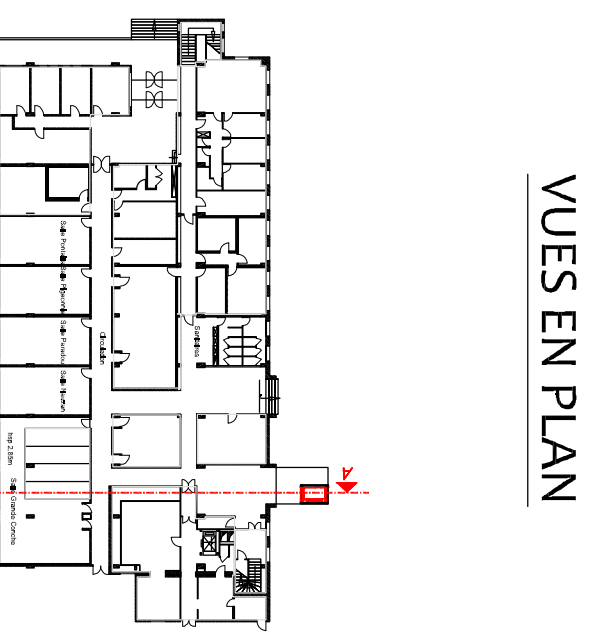
# PALAIS DES CONGRES PROJET ASCENSEUR



ETAGE



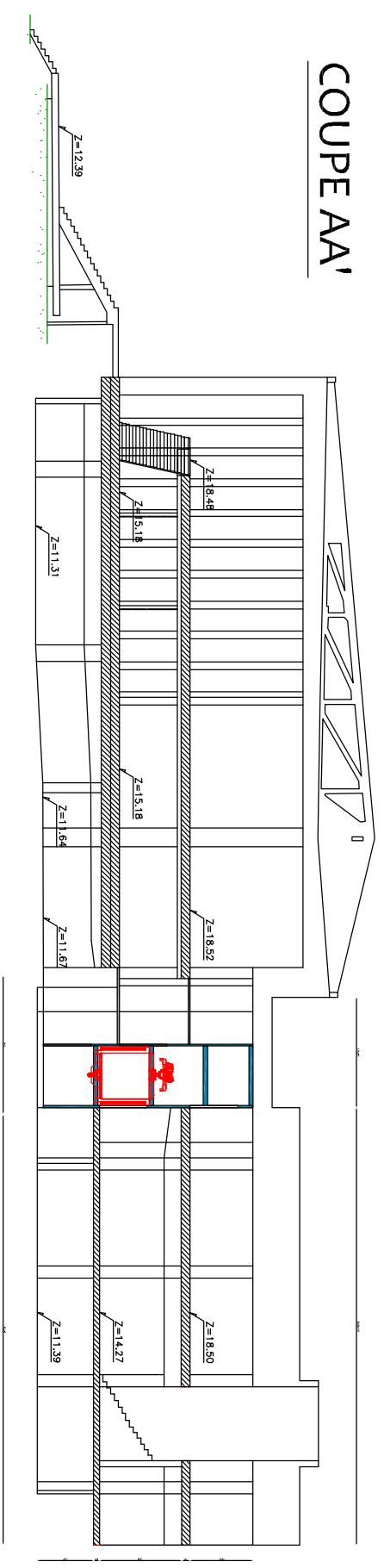
Rez de Chaussée



Rez de Jardin

## VUES EN PLAN

## COUPE AA'



# TEMPLE D'AUNIS PROJET AMENAGEMENT SANITAIRES

